VILLE DE MAMOUDZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 28 février 2025

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20250221-D20250001 4I0-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 27

de Votants : 34

Dont vote par procuration : 7

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.00014/2025 du 21/02/2025

OBJET :

Demande de subvention globale auprès de l'État pour la réparation des écoles endommagées par le cyclone Chido

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 27/02/2025 que la convocation avait été faite le 15/02/2025.

Le Maire.

Signé le 28/02/2025 par le Maire
Ambdilwahedou SOUMAÏLA

Le Maire de la Commune de Mamoudzou
Ambdilwahedou SOUMAÏLA

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 15 février 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire.**

Étaient présents : (27)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (15)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (7)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Inayatie KASSIM donne pouvoir à M. Mohamed MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI donne pouvoir à M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Nourainya LOUTOUFI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté interministériel du 18 décembre 2024 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour l'ensemble des communes de Mayotte suite au passage du cyclone Chido ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 déclarant l'état de "calamité naturelle exceptionnelle" à Mayotte, permettant une mobilisation rapide des ressources de l'État pour la reconstruction ;

Vu la circulaire du premier Ministre du 27 décembre 2024 visant à soutenir les fonctionnaires et garantir la continuité des services publics à Mayotte ;

Vu le plan "Mayotte debout" présenté le 30 décembre 2024 par le premier Ministre, incluant la prise en charge par l'État des réparations des classes endommagées ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant les dégâts significatifs causés par le cyclone Chido aux infrastructures scolaires de la commune de Mamoudzou ;

Considérant la nécessité urgente de réhabiliter les vingt-six premiers établissements scolaires pour assurer la continuité pédagogique et la sécurité des élèves ;

Considérant l'engagement de l'État à financer les réparations des écoles endommagées, sous réserve de la présentation des dossiers correspondants ;

Considérant le tableau récapitulatif des établissements scolaires :

Numéro	Établissement	Numéro de dossier (DS)	Coût des travaux (€)	Montant de la subvention (€)
1	EE Cavani Sud 2	21703984	200 790,00	167 860,44
2	EE Tsoundzou 2	21729462	36 615,00	30 610,14
3	EE Manguier	21737529	125 813,00	105 179,67
4	EM Cavani Sud	21752866	206 591,50	172 710,40
5	Doujani 2	21776673	55 847,00	46 688,09
6	Passamainty Mhogoni	21777265	50 032,00	41 826,75
7	T17 Kawéni	21784929	200 097,00	167 281,09
8	Doujani 1	21776628	274 645,00	229 603,22
9	EE Mchindra	21756360	63 115,00	52 764,14
10	EM Tsoundzou	21782894	16 790,00	14 036,44
11	EE Cavani Sud 1	21752866	206 591,50	172 710,49
12	EE Vahibé Fusion	21949182	431 325,00	360 587,70
13	EE Kawéni Stade	21965492	95 042,30	79 455,36
14	EE Kawéni Poste	22131526	476 500,00	398 354,00
15	EE Foundi ADE	22137572	64 970,00	54 314,92
16	EE Passamainty Stade	22215109	237 270,00	198 357,72
17	EM Passamainty Stade	22216727	94 535,00	79 031,26
18	EM Tsoundzou 1	22274923	53 498,75	44 724,96
19	EM Jardin Fleuri	22276032	247 741,90	207 112,23
20	EM Doujani	22303874	241 453,15	201 854,83
21	EM Vahibé	22311025	499 659,30	417 715,17
22	EE Kawéni Village	22326714	224 977,00	188 080,77
23	EE Passamainty Village	22348988	195 131,50	32 001,57
24	EE Tsoundzou 1	22356430	363 148,55	303 592,19
25	EM Annexe	22406511	24 120,00	20 164,32
26	EE Annexe	22413713	328 235,00	274 404,46
TOTAL			**5 014 534,45**	**4 061 022,33**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1er : de solliciter une première demande de subvention auprès de l'État pour un montant de **4 061 022, 33 €,** correspondant à 83,6 % des coûts estimés pour la réparation urgente des vingt-six premières écoles endommagées par le cyclone Chido.

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de réparation, en prenant en compte les détails spécifiques de chaque établissement sur les vingt-six présentés ci-haut.

Coût urgent des travaux	5 014 534, 45 €
Montant demande de la subvention sollicitée	4 061 022, 33 €
Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA	953 512,12 €

Article 3 : de souligner que la présente délibération fera l'objet d'une actualisation ultérieure, reprenant d'autres dossiers de demande de subvention pour les autres groupes scolaires et qui seront déposés sur la plateforme « démarche-simplifiée ».

Article 4 : de donner pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son adjoint ou représentant désigné, pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/02/2025

Le Maire

Signé le 28/02/2025 par
le Maire
Ambdilwahedou SOUMAÏLA

Le Maire de la Commune de Mamoudzou
Ambdilwahedou SOUMAÏLA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MAMOUDZOU (MAYOTTE)

Abstention (0) :
Contre (0) :